

Il dit: Nous pouvons réserver la discussion en détail de ce bill pour la séance en comité.

La motion est adoptée et le bill est lu une deuxième fois.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

La séance est reprise.

BILL DES PENSIONS

RAPPORT DU COMITE SPECIAL

L'honorable M. BEIQUE: J'ai l'honneur de présenter le rapport du comité spécial auquel ont été renvoyés les bills nos 203, 204 et 205. Je suggère que le rapport, qui est assez volumineux, soit imprimé au cours de la nuit, afin que nous l'ayons demain et soyons capables de l'étudier en comité en même temps que les bills. Je propose qu'il soit inscrit au feuillet de la première séance du Sénat, demain.

La motion est adoptée.

L'honorable M. ROBERTSON: Il est peu probable que ce rapport puisse être imprimé et distribué avant onze heures, demain.

L'honorable M. BEIQUE: Il sera imprimé au cours de la nuit, et s'il n'est pas prêt dans la matinée, nous le remettrons à la deuxième séance.

L'honorable M. DANIEL: Est-ce que les témoignages vont être inclus dans le rapport imprimé?

L'honorable M. BEIQUE: Non, le rapport seul va être imprimé.

L'honorable M. DANDURAND: Je suggérerais que l'Imprimerie Nationale suspende l'impression de nos débats pour demain et donne la préférence à ce rapport, si c'est nécessaire.

Le sénat s'ajourne à 11 heures du matin, demain.

SENAT

Présidence de l'honorable HEWITT BOSTOCK.

Vendredi, le 29 juin 1923.

Le Sénat se réunit à 11 heures de l'avant-midi.

PREMIERE SEANCE

Prières et affaires de routines.

REGIE INTERNE

L'honorable M. DANDURAND: Je puis déclarer que le Sénat a siégé à huis-clos pour s'occuper de la régie interne du Sénat.

L'hon. M. DANDURAND.

BILL DES PRODUITS ALIMENTAIRES

PREMIERE LECTURE

Bill 238 intitulé: "Loi modifiant la Loi des produits alimentaires pour les animaux."—L'honorable M. Dandurand.

DEUXIEME LECTURE

L'honorable M. DANDURAND: Je propose la deuxième lecture du bill.

La motion est adoptée et le bill subit sa deuxième lecture.

TROISIEME LECTURE

L'honorable M. DANDURAND propose la troisième lecture du bill.

L'honorable M. McCOIG: Je tiens à déclarer que les amendements à cette loi sont rédigés en conformité des recommandations des fournisseurs de produits alimentaires et des éleveurs de bétail de toutes les parties du pays. L'objet du bill est de prévenir les fraudes dans la vente de produits alimentaires qui seraient frelatés au lieu d'être purs.

La motion est adoptée, le bill subit sa troisième lecture et est adopté.

BILL DES POSTES

PREMIERE LECTURE

Bill 246 intitulé: "Loi modifiant la Loi des postes."—L'honorable M. Dandurand.

DEUXIEME LECTURE REMISE

L'honorable M. DANDURAND proposant la deuxième lecture du bill.

Par ce bill on réduit de un cent et demi à un cent et quart la livre les taux postaux pour certains journaux et périodiques. Je crois qu'on diminuera ainsi les obligations des éditeurs déjà lourdement atteints par l'impôt sur les ventes. Le ministère des Postes s'est vu constamment assiégé de recommandations touchant la réduction et de l'impôt et des taux postaux. Le gouvernement a refusé d'accorder une réduction de l'impôt sur les journaux imprimés, mais a consenti à faire cette réduction sur les taux d'affranchissement.

L'honorable sir JAMES LOUGHEED: Je n'ai pas l'heur d'avoir le bill sous les yeux, mais ce que vient de dire mon honorable ami m'en fait saisir le sens; il n'ignore pas sans doute que, dans ces dernières années, le ministère des Postes a plutôt eu pour ligne de conduite d'augmenter que de réduire les taux d'affranchissement des journaux; je me rappelle que maintes et maintes fois dans le cours de ces dernières années, on a fait des recom-